





2018-2019

 **DURÉE**
163 heures

 **DATES**
Positionnement
19 décembre 2018
Temps 1
24 au 26 janvier 2019
21 au 23 février 2019
Temps 2
21 au 23 mars
Temps 3
11 au 13 avril 2019
24 au 26 avril 2019
Journée adapt. emploi*
27 avril 2019
Certification UC1
21 mai 2019

 **LIEU**
Méjannes les Alès
(30)

 **NOMBRE DE PARTICIPANTS**
15 stagiaires

 **TARIF SUR DEMANDE**

WWW.FORMATIONEPGV.COM

*La journée d'adaptation à l'emploi est optionnelle

PRÉ-REQUIS

- Avoir plus de 16 ans (18 ans pour être certifié)
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Être titulaire d'une attestation de réussite aux tests techniques
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'animation et à la pratique sportive de moins d'un an

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Le CQP ALS est un diplôme professionnel multisport et tous publics, inscrit au RNCP. Cette formation courte permet d'animer en toute sécurité, des activités gymniques d'entretien et d'expression en salle ou en milieu extérieur de proximité protégé.

Le CQP constitue la première étape de qualification professionnelle de la filière Activités Physiques pour Tous et Activités de la Forme. Il est la qualification professionnelle de base, socle de toutes nos formations fédérales complémentaires.

OBJECTIFS

Acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'animation des activités physiques de loisir sportif, à travers trois UC (Unités Capitalisables) :

- UC1 : Être capable de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action
- UC2 : Être capable de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation
- UC3 : Être capable de mobiliser les connaissances et maîtriser les outils et techniques nécessaires à la conduite de l'activité

CONTENUS

Participation à la vie de la structure

- o Accueillir des publics
- o Participer au fonctionnement de la structure
- o Prendre en compte la structure dans son environnement local

Conception d'un projet d'animation de loisir sportif

- o Prendre en compte le projet de la structure
- o Prendre en compte les caractéristiques des publics et de l'environnement
- o Prendre en compte les obligations légales et les règles de sécurité
- o Maîtriser les gestes et techniques nécessaires à la conduite de l'activité

Réalisation d'un projet d'animation de loisir sportif

- o Réaliser une action d'animation
- o Maîtriser les outils et techniques de l'activité
- o Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

DÉROULÉ DE LA FORMATION

